

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 mars 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Energies Services Lannemezan au 1<sup>er</sup> avril 2012 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Energies Services Lannemezan (ES Lannemezan), le 8 mars 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> avril 2012. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Energies Services Lannemezan

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'ES Lannemezan depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,189 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 23 décembre 2011 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'ES Lannemezan, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> avril 2012 correspond à une hausse de 0,189 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par ES Lannemezan est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 23 décembre 2011.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel d'Energies Services Lannemezan**  
**applicables au 1<sup>er</sup> avril 2012 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif GR1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4.25 6.1091
Tarif Base Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3.08 7.9811
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4.08 6.8501
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	12.67 5.0051
Tarif B2I Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	18.42 4.7701
Tarif B2S T3 Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été en c€	95.83 4.7051 -0.175 4.1731 -0.175
Tarif B2S T4 Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été en c€	2 254.50 4.3411 -0.175 3.8091 -0.175